

MAIRIE DE LE BOULOU

CONSEIL MUNICIPAL

N° 2013 - 03

SEANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2013 A 18H 00

PRESENTS :

Christian OLIVE Maire, Nicole VILLARD 1^{ère} adjointe, François COMES 2^e adjoint, Jean-Claude FAUCON 3^e adjoint, Jean-Christophe BOUSQUET 4^e adjoint, Jean CAVAILLÉ 5^e adjoint, Patrick FRANCES 6^e adjoint, Muriel MARSA, Jean-Marc PADOVANI, Véronique MONIER, Claude MARCELO, Georges SANZ, Rose-Marie QUINTANA, Claude PEUS, Françoise VIDAL, Hervé CAZENOVE, Martine LAFUENTE, Jean SFORZI, Jacques POUPEAU, Noël PACE, Bérangère LANNES-GUSSE, Jean- Marie SURJUS.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Cécile HERNANDEZ à Jean CAVAILLÉ ; Karine THIBAUT-PADILLA à Christian OLIVE ; Nicole RENZINI à Jean-Claude FAUCON ; Martine ZORILLA à Nicole VILLARD ; Christophe PELISSIER à Jean SFORZI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique MONIER.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 11 mars 2013. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire salue tout d'abord la présence de Monsieur Jean-Philippe BONAURE, Receveur Municipal, qui, dans le cadre de ses fonctions, assistera, en ce qui le concerne au vote des comptes administratifs, à l'affectation des résultats et au vote des divers budgets.

Il le remercie pour l'aide technique qu'il apporte au Directeur Général des Services et, par là même, à la ville.

En effet, une étroite collaboration entre le receveur et le maire, qui est l'ordonnateur en termes d'administration et, plus particulièrement avec le Directeur Général des services, permet de régler au mieux les divers aspects de la comptabilité communale dans l'intérêt de la commune.

Monsieur le Maire demande que, pour la clarté des débats, les éventuelles questions soient posées au fur et à mesure du déroulé de la présentation.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Monsieur le Maire précise que cette séance est importante car elle concerne les votes des comptes administratifs 2012 et des budgets 2013.

Il rappelle ensuite les règles relatives au vote des comptes administratifs et demande l'autorisation au conseil municipal d'examiner les 4 comptes administratifs :

- la commune,
- le service de l'eau,
- le service de l'assainissement,
- le service extérieur des pompes funèbres.

Le vote n'intervenant qu'à la fin de la présentation et en l'absence du maire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont été destinataires, en temps opportun, de l'ensemble des documents budgétaires (comptes administratifs de la commune, des services de l'eau, de l'assainissement et des pompes funèbres). De plus, des renseignements complémentaires pouvaient être demandés auprès de Madame le Directeur Général des Services.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick FRANCES, adjoint aux finances, qui ouvre ensuite la séance et propose à l'assemblée d'examiner les comptes administratifs 2012 et les budgets 2013.

Ce dernier rappelle que, lors de la réunion de la commission des finances du 27 mars 2013, il a été émis, à l'unanimité, un avis favorable sur les résultats des comptes administratifs.

▲ 1 avis favorable, à l'unanimité, sur le maintien des taux de 2012 en ce qui concerne la fiscalité du budget principal.

▲ 1 avis favorable, par 02 voix POUR et 01 voix CONTRE (M. SFORZI), sur le projet de budget de la commune.

▲ 1 avis favorable, par 03 voix POUR, sur les projets des 3 budgets (eau, assainissement et pompes funèbres).

Avant de commencer, Monsieur FRANCES propose d'effectuer un seul vote pour les comptes administratifs des quatre budgets après la présentation globale. Il propose par ailleurs un vote au fur et à mesure des délibérations distinctes à prendre soit l'affectation du résultat, le vote des taux, la délibération pour l'attribution des subventions aux associations et en dernier lieu le vote sur le budget ainsi que le vote sur les fonds de concours.

Monsieur FRANCES propose de passer à l'examen du compte administratif de la commune :

Cette année, vous sont proposés des tableaux récapitulatifs un peu moins chargés et par chapitres. Le chapitre 11 en dépenses pour 1.482.600 €, les charges de personnel pour 2.990.818,00 €, le total des recettes de fonctionnement étant de 5.765.546,37 €.

Les recettes : les plus importantes, les dotations et participations pour 1.271.995,00 €, l'excédent reporté de 1.734.584,78 €, pour un total de recettes de 8.375.375,81 €.

La section de fonctionnement présente donc un excédent de clôture de 2.609.829,44 €.

En matière d'investissement, le total des dépenses est de 2.210.937,54 € comprenant le montant des opérations d'équipement pour 1.500.196,00 €. A noter pour les recettes, l'affectation du résultat pour 1.536.003,00 € et un total de dépenses pour 2012 de 2.023.234,00 €.

Au niveau des vues d'ensemble : section de fonctionnement synthétique (dans la mesure où vous avez eu l'ensemble des tableaux par chapitres), un montant de dépenses réelles de 5.597.591,00 €, 167.955,00 € d'opérations d'ordre, pour un résultat de 5.765.546,00 €, en recettes 8.373.375,00 €.

L'analyse de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement en réalisé de 764.554,69 € et en restes à réaliser de 65.036,00 €, soit un besoin de financement total de 829.590,69 € (Affectation ligne 1068 au BP 2013 arrondi à 829.591,00 €).

Pour un résultat final de 1.780.238,75 €.

Un des éléments également est le bilan des acquisitions et des cessions immobilières, présenté ci-dessous sous forme de tableau :

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation du bien (lieu-dit)	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Condition de la cession	Montant HT
CESSION						
TERRAIN	VIGNES D'EN CAVAILLES	Section AD n° 104	Commune du BOULOU	SCI DU FIGUIER (Gambon)		53.508,00 €
ACQUISITIONS						
TERRAIN	ELS CASTANYERS	Section AX n° 14 + 19	Commune du BOULOU	U.G.E.C.A.M.		74.557,00 €
IMMEUBLE	RUE ARAGO	Section BB n° 172	Commune du BOULOU	Robert BOSCH		54.000,00 €

Monsieur le Maire rappelle que le terrain d'els castanyers, UGECAM, qui appartenait au Centre du Vallespir, est situé entre ce dernier et l'hôtel Le Domitien pour la partie arrière. Concernant la rue Arago, il s'agit bien entendu de l'ancienne boulangerie.

Monsieur FRANCES propose au conseil de prendre acte du bilan des cessions et acquisitions. A l'unanimité le conseil prend acte.

L'adjoint aux finances propose ensuite de passer à la présentation des comptes administratifs des budgets de l'eau, assainissement et pompes funèbres :

SERVICE DE L'EAU

Compte tenu des recettes (143.955,86 € + excédent reporté 220.498,33 €) et des dépenses (64.332,15 €) il apparaît un résultat excédentaire d'exploitation de 300.122,04 €.

La section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement (réalisé : + 62.719,07 + restes à réaliser – 21.260,00 € soit un total positif de + 41.459,07 €).

Le montant de 300.122,04 € (arrondi à 300.122,00 €) pourrait être donc repris en exploitation (ligne 002 du BP 2013).

SERVICE ASSAINISSEMENT

Compte tenu des recettes (274.589,99 € + excédent reporté de 266.217,82 €) et des dépenses (185.418,71 €) il apparaît un résultat excédentaire d'exploitation de 355.389,10 €.

La section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement (réalisé : + 95.498,41 € + restes à réaliser – 35.582,00 € soit un total positif de + 59.916,41 €).

Le montant de 355.389,10 € (arrondi à 355.389,00 €) pourrait être repris en exploitation (ligne 002 du BP 2013).

SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Compte tenu des recettes (549,00 € + excédent reporté 2.902,10 €) et des dépenses (510,90 €), il apparaît un résultat d'exploitation excédentaire de 2.940,20 €.

A ce jour, il n'y a pas de section d'investissement.

Il est constaté que ce budget baisse régulièrement.

VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS

A la suite de la présentation de ces 4 comptes administratifs, qui sont en parfaite concordance avec les comptes de gestion de Monsieur le Receveur Municipal de la trésorerie du Boulou, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de procéder à l'élection du président et propose le nom de Monsieur Patrick FRANCES, adjoint aux finances.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de se prononcer sur :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------|
| ① - compte administratif de la commune | : adopté à l'unanimité |
| - compte de gestion du receveur municipal | : adopté à l'unanimité |
| ② - compte administratif du service de l'eau | : adopté à l'unanimité |
| - compte de gestion du receveur municipal | : adopté à l'unanimité |
| ③ - compte administratif du service de l'assainissement | : adopté à l'unanimité |
| - compte de gestion du receveur municipal | : adopté à l'unanimité |
| ④ - Compte administratif du service extérieur des pompes funèbres | : adopté à l'unanimité |
| - compte de gestion du receveur municipal | : adopté à l'unanimité |

A la suite de ces votes, Monsieur le Maire réintègre la salle.

Monsieur le Receveur Municipal est invité par Monsieur le Maire à présenter les résultats financiers de la commune agrégés.

En effet, en additionnant l'ensemble des recettes d'investissement et de fonctionnement 2012, on obtient un résultat de 8.664.025,00 € en face des dépenses d'investissement et de fonctionnement de 7.976.484,00 € et un excédent propre à l'exercice 2012 de 687.541,00 €. Pour calculer le résultat de clôture de 2012, on part du résultat de clôture de 2011 à hauteur de 2.693.736,00 €, on y retranche l'affectation à l'investissement décidé pour 2012 à hauteur de 1.536.003,00 € et qui a servi aux investissements de la collectivité, on y rajoute le résultat budgétaire et on arrive à un résultat cumulé pour 2012 de 1.845.274,00 € brut puisqu'il y a des restes à réaliser en dépenses qui viendront amoindrir ce résultat.

L'évolution des charges et des ressources sur les trois dernières années : en 2012 on retrouve les mêmes niveaux de ressources comparativement à 2010 et une augmentation des dépenses d'investissement. On note donc un différentiel ressources charges moins favorable en 2012 et qui s'explique par une hausse du volume des investissements de 500.000,00 €. Malgré cela on retrouve un fonds de roulement confortable de 336 € par habitant. Pour donner une idée de comparaison, les fonds de roulement des communes de même strate démographique du département sont de 111 € et de 230 € pour la région, et de 254 € au niveau national.

Ensuite, Monsieur BONAURE, receveur municipal, présente quelques ratios de communes de même strate démographique : en ce qui concerne les ratios de fonctionnement, en produit comme en charge la commune se situe à des moyennes comparables du département et de la région. Au niveau du résultat, on a un résultat positif de 160 € par habitant, un petit plus que ce que l'on constate au niveau du département.

Pour les ratios d'investissement 2012 : 403 € par habitant. Par contre pour les ressources, contrairement aux autres communes du département et de la région, la commune du Boulou a décidé de ne pas emprunter. Pour ce qui est des ratios de dettes et de fonds de roulement : l'encours de la dette est de 338 € par habitant ce qui est très en deçà du département et de la région. L'annuité est donc également extrêmement faible avec 142 € dans le département, 155 € pour la région contre 63 € pour la commune. Pour ce qui est de l'extinction de la dette de la commune, il est à noter que la commune rembourse beaucoup de capital ces dernières années signe que la dette est vieillissante et en voie d'extinction, ce qui laissera dans les années à venir des marges de manœuvres importantes pour la commune, d'ici cinq ans on connaîtra une diminution de 50 % de la dette en capital.

Concernant la capacité d'autofinancement net de la commune, elle est de 143 € par habitant.

Les points clés de cet exercice 2012 sont marqués par une hausse des investissements de 500.000,00 € que la collectivité a choisi de financer par l'excédent, on constate aussi une stabilisation des recettes et notamment des dotations dont la DGF, les recettes du casino sont également en décroissance. Malgré tout la commune arrive à dégager un résultat comptable largement excédentaire avec des ratios financiers qui restent positifs et confortables.

Le conseil municipal remercie Monsieur BONAURE, receveur municipal, pour son exposé budgétaire.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur FRANCES qui rappelle à l'assemblée le vote des 4 comptes administratifs concernant :

- la commune,
- le service de l'eau,
- le service de l'assainissement,
- le service extérieur des pompes funèbres.

BUDGET PRIMITIF 2013

Avant de passer aux éléments budgétaires du budget 2013, il y a maintenant lieu d'affecter ces résultats et dans un premier temps ceux concernant la commune.

Monsieur FRANCES présente les chiffres correspondants suivant le tableau ci-dessous :

	MONTANTS
Excédent de fonctionnement CA 2012	+ 2.609.829,44 €
Besoin de financement CA 2012	- 829.590,69 €
Dont réalisé	- 764.554,69 €
R. à R.	- 65.036,00 €
Affectation ligne 1068 – BP 2013	+ 829.591,00 €
Reprise ligne 002 – BP 2013	+ 1.780.238,44 € (prévu 1.780.238,00 €)

Il expose au conseil municipal que l'excédent de fonctionnement en 2012 au budget annuel est de 2.609.829,44 €.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et après un débat concernant le sens de ce vote directement lié au compte administratif, décide à l'unanimité l'affectation en investissement pour 829.591,00 € (compte 1068) et la reprise au BP 2012 fonctionnement pour un montant de 1.780.238,00 € (ligne 002).

Monsieur FRANCES propose ensuite d'étudier le budget de l'exercice 2013 de la commune et de passer au vote des taux.

Il informe l'assemblée du produit attendu qui est de 2.539.063,00 €, et qui est en légère augmentation du fait de l'augmentation des bases d'imposition. Monsieur FRANCES rappelle la volonté municipale de maintenir les taux 2013 identiques à ceux de 2012, soit :

T. H. : 13,02%
T. F. : 18,60%
T. F. N. B. : 31,67%

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable au maintien des taux de taxes communales.

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur FRANCES propose d'étudier les 2 vues d'ensemble du budget 2013, fonctionnement et investissement.

Fonctionnement

Les propositions nouvelles sur le chapitre 11 sont de 1.592.000,00 €, les charges de personnel sur le chapitre 012 sont de 3.100.000,00 €.

En atténuation de produit : 43.000,00 € et autres charges de gestion courante : 849.770,00 €. Pour un total de dépenses de gestion courante de 5.584.760,00 €. Les charges financières pour 75.000,00 €, les charges exceptionnelles pour 196.000,00 €, les dotations aux amortissements pour 30.100,00 € et les dépenses imprévues pour 100.000,00 €, donc un total général des dépenses de 5.985.860,00 €.

La ligne 023 : « Virement à la section d'investissement » se retrouve en recettes d'investissement à la ligne 021 et correspond aux « Economies virtuelles » dégagées sur la section de fonctionnement (2.160.971,00 €). La section de fonctionnement du budget primitif 2013 est présentée en équilibre, recettes et dépenses pour un montant de 8.325.735,00 €.

Pour les recettes : recettes de gestion courante pour 6.505.497,00 €.

Il est précisé que le budget est voté au chapitre.

Investissement

Pour les dépenses d'investissement :

Monsieur FRANCES rappelle le solde d'exécution négatif de – 764.554,69 € et les restes à réaliser de - 65.036,00 €, soit un total de – 829.590,69 €.

La section d'investissement est présentée en équilibre pour un montant de 4.702.708,00 € en dépenses et en recettes, en tenant compte de l'affectation de 829.591,00 €.

Outre les opérations non individualisées, il est prévu diverses opérations.

- 906 : Travaux voirie (restes à réaliser en dépenses + crédits nouveaux en dépenses et recettes) ;
- 922 : Aménagement foncier « La Rourèda » (restes à réaliser en recettes) ;
- 925 : Voirie Les Chartreuses (restes à réaliser en dépenses + crédits nouveaux en dépenses et recettes) ;
- 928 : Réhabilitation éclairage public (restes à réaliser + crédits nouveaux en dépenses) ;
- 934 : Fontaines et espaces fleuris (crédits nouveaux en dépenses) ;
- 935 : Espaces sportifs et ludiques (restes à réaliser en dépenses et recettes + crédits nouveaux en dépenses) ;
- 936 : Travaux Stabulum (crédits nouveaux en dépenses) ;
- 937 : Mail piéton (restes à réaliser en dépenses) ;
- 938 : Création salle polyvalente (restes à réaliser en recettes) ;
- 940 : Vidéo surveillance (crédits nouveaux en dépenses) ;
- 941 : Réhabilitation Eglise (restes à réaliser + crédits nouveaux en dépenses) ;
- 943 : Musée de l'Histoire (restes à réaliser en dépenses + crédits nouveaux en dépenses et recettes) ;
- 944 : Stade des Albères (crédits nouveaux en dépenses et recettes) ;
- 945 : Rue de la République (restes à réaliser en dépenses) ;
- 946 : Parking MJC (restes à réaliser en dépenses + crédits nouveaux en dépenses et recettes) ;
- 947 : Construction modulaire école maternelle (restes à réaliser en recettes) ;
- 949 : Boulangerie Rue Arago (crédits nouveaux en dépenses et recettes) ;
- 950 : Avenue Foch (crédits nouveaux).

Voir tableau (annexe n° 1)

Monsieur Patrick FRANCES précise que ce budget est une prévision mais peut être amendé en cours d'année par le biais de DM (décisions modificatives).

Pour les recettes d'investissement, l'équilibre se fait à 4.702.708,00 € correspondant au montant des dépenses. Le total des recettes d'équipement à 996.815,00 €, le total des recettes financières à 1.306.018,00 € pour un total de recettes réelles à 2.362.833,00 €, se rajoute le virement virtuel de 2.160.971,00 € et les opérations d'ordre pour 178.904,00 €.

Monsieur FRANCES propose ensuite d'étudier les subventions attribuées aux associations. Au vu du nombre importants d'élus devant quitter la salle et, afin d'assurer le quorum pour chaque vote, il propose de voter les subventions en les votant par items.

Voir tableaux (annexe 2 et suivantes)

Une somme de 485.000,00 € est prévue au budget 2013 (art. 6574).

Le montant total sera donc de 446.904,00 € avec une provision de 38.096,00 € pour un total budgétisé de 485.000,00 €.

De plus, compte tenu des contraintes juridiques, qu'il est obligatoire d'appliquer, sous peine d'être dans l'irrégularité, il est nécessaire que les conseillers municipaux et adjoints, qui sont membres d'une association bénéficiant d'une subvention, n'assistent ni ne participent au vote de ladite subvention.

Monsieur FRANCES signale également que les associations, dont le montant de la subvention est supérieur à 23.000 €, doivent passer une convention avec la commune (M.J.C., office de tourisme, football, C.O.S.).

Il demande aux présidents ou membres d'associations présents dans le conseil municipal de bien vouloir quitter la salle pour l'examen et le vote des subventions. Ces personnes sont au nombre de neuf.

Les subventions ont été votées à l'unanimité.

Après ce vote, les personnes ayant quitté la salle regagnent leur place.

VOTE BP 2013 – COMMUNE

Adopté par 21 voix POUR et 06 voix CONTRE (SFORZI/PELISSIER/POUPEAU/PACE/LANNES-GUSSE/SURJUS)

Monsieur Jean SFORZI prend la parole pour expliquer les raisons du vote « contre » des conseillers municipaux d'opposition. Il explique que, jusqu'à présent, le groupe d'opposition s'était abstenu pour le vote du budget.

"Nous avons voulu marquer notre désaccord d'abord sur la manière de procéder et sur le choix des opérations qui devraient se réaliser".

"S'agissant de la manière : nous n'avons jamais été appelés en amont d'un projet pour donner notre avis et participer à sa construction. En fait notre participation est tout à fait symbolique au sein d'une commission quand nous y sommes représentés. C'est vrai, Monsieur le Maire vous êtes aux commandes mais c'est justement parce que vous y êtes que vous vous devez, pour les réalisations importantes celles qui vont changer la physionomie de notre ville, de demander l'avis de l'opposition et de la population ; quand vous le faites c'est une simple représentation".

Monsieur le Maire demande la parole : s'il faut demander l'avis de la population et faire un référendum pour chaque projet, on ne s'en sortira pas. Il est vrai que, pendant la campagne 2008, ce qui était prévu de faire a été dit : le centre-ville, le centre de l'eau, tout ce qui était envisagé a été présenté à la population. Après la préparation des projets il y a aussi le travail des commissions.

Monsieur SFORZI : nous vous donnons notre sentiment et non pas notre ressentiment. Quand vous nous présentez les projets, ils sont déjà ficelés et prêts à être réalisés. Ce n'est pas une concertation c'est une réunion pour dire vous avez participé. Alors peut-être avez-vous fait travailler le conseil des sages dont on a entendu parler sans savoir comment il est composé et quelle est sa mission.

Monsieur le Maire : il y a eu une information claire sur le bulletin municipal pour expliquer la constitution d'un conseil des sages avec bien entendu un appel aux volontaires.

Puisque vous en parlez, ce conseil est là pour réfléchir sur les actions à mener, à proposer et à poser des questions. Beaucoup d'informations sont également données, par mes soins, audit conseil. Ce que je souhaiterai c'est aussi avoir des informations de la part du conseil des sages, par exemple concernant une question posée par celui-ci : le carrefour au niveau du cinéma « Le Majestic ». Une étude a déjà été lancée par la commune à la suite de cette interrogation.

Maintenant si seul le CIE est en cause, nous en parlerons en temps voulu.

Monsieur SFORZI : oui ceci dit, je continue. Il y a une opposition qui a été élue représentant 47% des électeurs et elle pourrait aussi être consultée.

Monsieur le Maire : j'ajoute que vous pouvez, si vous le souhaitez, avoir aussi des représentants au conseil des sages. Vous pourrez intervenir notamment au travers des conseils scientifiques qui vont être créés pour le centre d'interprétation et le musée de l'Histoire.

Monsieur SFORZI : nous nous sommes montrés jusqu'à présent extrêmement conciliants. Nous vous avons laissé travailler sereinement, nous avons été vigilants mais sans obstruction ni critique systématique. Il n'y a qu'à regarder les votes des conseils municipaux.

Monsieur le Maire : c'est effectivement une relation tout à fait correcte.

Monsieur SFORZI, concernant les opérations d'équipement : nous sommes d'accord sur les opérations d'entretien et de réhabilitation structurelle comme les voiries.

Nous sommes d'accord sur ce qui va dans le sens de la connaissance de la culture locale et historique comme le musée de l'Histoire.

Nous sommes d'accord sur tout ce qui peut améliorer notre sécurité comme la vidéosurveillance.

Nous sommes par contre en désaccord dès qu'il s'agit de projets qui sont dits structurants mais dont le montant des investissements mérite une approche consensuelle comme le terrain de foot, la réhabilitation de la boulangerie dont on ne voit pas le coût de fonctionnement.

En dernier lieu, l'aménagement de l'avenue Foch si nous sommes d'accord sur sa réhabilitation et notamment sur le carrefour des écoles, nous serons particulièrement attentifs aux questions de circulation automobile.

Nous voterons donc contre ce budget en soulignant encore une fois que la forme peut-être génératrice de division ou de cohésion.

Monsieur le Maire : l'avenue Maréchal Foch est actuellement un peu plus empruntée qu'auparavant mais cela reste limité. En effet, la grande déviation a permis de déporter un maximum de véhicules hors du centre. Ces véhicules généraient beaucoup de nuisances sonores et olfactives. Notamment les camions et les convois exceptionnels sont aujourd'hui absents, le nombre de voitures est quant à lui en baisse sensible. Il est donc à noter beaucoup moins de circulation sur les avenues Général Santraille et Jean Moulin due principalement à la déviation mais également au transfert même marginal sur l'avenue Foch.

De plus, sur cette avenue, beaucoup d'enfants circulent sans une sécurisation optimale, il me semble par conséquent qu'il y a urgence à intervenir. C'est pourquoi je souhaite que les travaux soient faits au plus vite.

Une étude est lancée et porte sur l'ensemble de l'avenue mais le premier objectif est de traiter ce carrefour dangereux en continuant jusqu'au square Jean Jaurès.

Cette étude permettra une vision globale de l'aménagement et des choix éclairés. L'étude prévoit d'ailleurs un comptage du nombre de véhicules empruntant cette avenue, cela permettra les comparaisons.

C'est justement pour rendre cet axe le moins accidentogène possible que cette étude est lancée et que les travaux seront réalisés.

Un élément supplémentaire : nous sommes en train d'étudier la possibilité d'une deuxième navette urbaine qui passera dans tous les quartiers et permettra un accès aux commerces de proximité et aux services.

La population sera associée à la réflexion notamment concernant les lieux de ramassage. Cela diminuera encore le nombre de véhicules liés à des déplacements courts comme ceux pour aller acheter une baguette.

Monsieur le Maire propose d'arrêter là les débats et de passer au vote.

Le budget principal est voté à la majorité absolue avec 21 voix POUR et 06 voix CONTRE
(SFORZI/PELISSIER/POUPEAU/PACE/LANNES-GUSSE/SURJUS)

Monsieur FRANCES propose de passer à la présentation et aux votes des trois autres budgets :

SERVICE DE L'EAU

AFFECTATION DU RESULTAT

	MONTANTS
Excédent d'exploitation CA 2012	+ 300.122,04 €
<u>Besoin de financement CA 2012</u>	
Réalisé	+ 62.719,07 €
R. à R.	- 21.260,00 €

	+ 41.459,07 €
Affectation ligne 1068 – BP 2013	0,00 €
Réserve ligne 1068 – BP 2013	0,00 €

	0,00 €
Reprise exploitation ligne 002 – BP 2013	+ 300.122,04 € (prévu 300.122,00 €)

Monsieur FRANCES expose au conseil municipal que l'excédent d'exploitation réalisé en 2012 au budget annuel est de 300.122,04 €.

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter éventuellement ce résultat.

Le conseil municipal, sans débat, **décide** à l'unanimité de ne pas affecter l'excédent 2012.

L'excédent sera repris en section d'exploitation du budget 2013, soit 300.122,04 € arrondi à 300.122,00 € (ligne 002).

Après l'affectation du résultat, l'adjoint aux finances présente le budget primitif.

BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur FRANCES présente le budget 2013 qui s'équilibre en exploitation à 446.489,00 € et en investissement à 589.732,00 €.

Il est prévu 2 opérations :

- Travaux mise en sécurité réseau AEP : 019

Réfection des branchements plomb du réseau prévue sur 3 ans avec subvention. Somme prévue 150.000,00 € de dépenses et 25.000,00 € de recettes.

- Travaux divers sur réseau : 031

Réfection de diverses rues, pour une somme de 348.914,00 €, avec notamment les travaux relatifs à la rue de la MJC.

Les restes à réaliser concernent le schéma directeur global de l'eau et les travaux liés (reste à réaliser 49.618,00 € dépenses + 28.358,00 € recettes)

Il ne sera pas proposé d'augmentation de la surtaxe cette année.

Monsieur FRANCES informe l'assemblée que la Délégation de Service Public de l'Eau et l'Assainissement avec la SAUR se termine fin 2013 et que, compte tenu de l'échéance électorale de 2014, il est prévu de prolonger ces contrats par avenants pour une année supplémentaire.

VOTE BP 2013 – SERVICE DE L'EAU

Adopté à l'unanimité

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT

	MONTANTS
Excédent d'exploitation CA 2012	+ 355.389,10 €
<u>Besoin de financement CA 2012</u>	
Réalisé	+ 95.498,41 €
R. à R.	- 35.582,00 €

	+ 59.916,41 €
<hr/>	
Affectation ligne 1068 – BP 2013	0,00 €
Réserve ligne 1068 – BP 2013	0,00 €

	0,00 €
<hr/>	
Reprise ligne 002 – BP 2013	+ 355.389,10 € (prévu 355.389,00 €)

Monsieur FRANCES expose au conseil municipal que l'excédent d'exploitation réalisé en 2012 au budget annuel est de 355.389,10 €.

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter éventuellement ce résultat.

Le conseil municipal, sans débat, **décide** à l'unanimité de ne pas affecter l'excédent 2012.

L'excédent qui sera repris en section d'exploitation du budget 2013 sera de 355.389,10 € arrondi à 355.389,00 € (ligne 002).

Monsieur Patrick FRANCES rappelle le compte administratif du service de l'assainissement.

Compte tenu des recettes (274.589,99 € + excédent reporté de 266.217,82 €) et des dépenses (185.418,71 €) il apparaît un résultat excédentaire d'exploitation de 355.389,10 €.

La section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement (réalisé : + 95.498,41 € + restes à réaliser – 35.582,00 € soit un total positif de + 59.916,41 €).

Le montant de 355.389,10 € (arrondi à 355.389,00 €) pourrait être repris en exploitation (ligne 002 du BP 2013).

BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur FRANCES présente le budget 2013 qui s'équilibre en exploitation à 635.741,00 € et en investissement à 687.071,00 €.

Les travaux prévus au BP 2013 concernent :

- Travaux éventuels de grosses réparations :

Op. 014 : diverses rues : 548.925,00 € avec notamment les travaux relatifs à la rue de la MJC.

Les restes à réaliser concernent le schéma directeur global de l'assainissement et les travaux liés (reste à réaliser 35.582,00 € en dépenses)

Ce budget ne pose pas de problèmes particuliers si ce n'est l'augmentation croissante du traitement et du transport des boues de la station d'épuration.

Il ne sera pas proposé d'augmentation de la surtaxe cette année.

VOTE BP 2013 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Adopté à l'unanimité

SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**AFFECTATION DU RESULTAT**

	MONTANTS
Excédent d'exploitation CA 2012	+ 2.940,20 €
Reprise exploitation ligne 002 – BP 2013	+ 2.940,20 € (prévu 2.940,00 €)

Monsieur FRANCES expose au conseil municipal que l'excédent d'exploitation réalisé en 2012 au budget annuel est de 2.940,20 €.

Le conseil municipal, sans débat supplémentaire, **décide** à l'unanimité de reprendre ce résultat en fonctionnement au budget 2013 (ligne 002).

Monsieur FRANCES présente la vue d'ensemble du BP 2013 du service extérieur des pompes funèbres.

Le budget 2013 reprend l'excédent reporté, majoré de 400 € de recettes nouvelles et s'équilibre à 3.340,00 €.

Il est constaté que ce budget baisse régulièrement et va tendre à disparaître.

Monsieur FRANCES demande à l'assemblée s'il est nécessaire d'approfondir certains points. Aucune question n'étant soulevée, il a été procédé au vote du BP du service extérieur des pompes funèbres.

VOTE BP 2013 – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Adopté à l'unanimité

Pour conclure, Monsieur le Maire tient à souligner que certes le nombre d'investissements et de projets est important mais que, jusqu'à présent, une gestion rigoureuse a permis de ne pas emprunter et ce sera encore le cas cette année. La municipalité s'est engagée à ne pas emprunter pour financer l'ensemble de ces opérations.

Monsieur le Maire s'engage à ne pas impacter les finances futures des opérations conduites aujourd'hui. Il donne à nouveau la parole à Monsieur FRANCES pour le point suivant de l'ordre du jour.

Les fonds de concours :

Monsieur FRANCES explique le fondement juridique des fonds de concours issus de l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales. Il fait ensuite lecture de l'article 5214-16 V du CGCT qui stipule qu' :

« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et une commune membre après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Monsieur FRANCES rappelle le vote de la communauté de communes intervenu à ce sujet le 23 mars dernier.

« Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Il rajoute que, depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, le versement d'un fonds peut donc se faire sans lien avec une compétence exercée par l'EPCI.

Monsieur FRANCES expose l'ensemble des demandes suivant l'ordre ci-dessous et en proposant des votes distincts par opération.

Il rappelle que les coûts annoncés sont en hors taxes et ne représentent que des estimations.

- **Voirie des Chartreuses :**

<u>Coût des travaux estimé HT</u>	150.000 €
– Fonds de concours sollicité	40.000 €

Le conseil municipal sans débat adopte la demande à l'unanimité.

- **Stade des Albères :**

<u>Coût des travaux HT</u>	630.000 €
– Demande de subvention Région	100.000 €
– Demande de subvention CG (AIT)	21.000 €
– Demande de subvention à la Fédération de Football	30.000 €
– Part de l'autofinancement restant	479.000 €
– Fonds de concours sollicité	220.000 €

Le conseil municipal sans débat adopte la demande à l'unanimité.

- **Musée de l'Histoire :**

<u>Coût des travaux HT</u>	194.000 €
– Demande de subvention Etat	72.000 €
– Demande de subvention CG (AIT)	21.000 €
– Part de l'autofinancement restant	101.000 €
– Fonds de concours sollicité	50.000 €

Le conseil municipal sans débat adopte la demande à l'unanimité.

- **Parking maison des jeunes :**

	<u>Coût des travaux HT</u>	120.000 €
–	Fonds de concours sollicité	60.000 €

Le conseil municipal sans débat adopte la demande à l'unanimité.

- **Réhabilitation ancienne boulangerie :**

	<u>Coût des travaux estimé HT</u>	400.000 €
–	Fonds de concours sollicité	200.000 €

Le conseil municipal sans débat adopte la demande à l'unanimité.

Après l'adoption des fonds de concours, l'adjoint délégué aux finances propose de reconduire la pluri-annualité de l'opération concernant les changements des branchements en plomb.

♦ **CHANGEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB :**

Monsieur FRANCES rappelle à l'assemblée que le réseau communal recèle plus de 200 branchements en plomb.

L'emploi de canalisations en plomb étant interdit depuis 1995, une directive européenne prévoit de faire passer, d'ici 2013, la norme concernant la concentration en plomb de 50 à 10 µg par litre.

Le seuil recommandé par l'OMS correspond à une stratégie pour diminuer au maximum l'exposition de l'enfant au plomb.

Pour cela, il convient d'entreprendre le renouvellement de la totalité des branchements concernés.

Cependant, compte tenu de l'estimation élevée, ces travaux ont été programmés en 3 tranches. En 2012, l'opération de renouvellement a débuté avec 20 branchements renouvelés.

Cette opération, déjà votée pour l'année 2012, doit faire l'objet d'une reconduction notamment concernant la décision de pluri-annualité de cette opération.

En effet, en application des articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT, il est proposé de recourir au dispositif des autorisations de programme et crédits de paiement pour les opérations d'investissement dont la réalisation dépassera le cadre annuel et afin d'éviter l'ouverture de crédits importants sur l'exercice.

Concernant les travaux évoqués ci-avant, Monsieur FRANCES propose au conseil municipal de se prononcer sur la reconduction de l'opération sur les trois prochaines années.

Le conseil municipal sans débat décide à l'unanimité de reconduire cette opération.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Claude FAUCON, adjoint, pour la proposition des tarifs de location de la salle Joan Cayrol.

♦ **SALLE JOAN CAYROL :**

Approbation d'une convention de location et d'un tarif de location aux particuliers

Monsieur Jean-Claude FAUCON rappelle que cette salle, inaugurée depuis peu, est mise à la disposition des associations pour des événements particuliers tels que les assemblées générales. Elle sera également mise à disposition des Boulounencs dans le cadre d'une convention.

Il propose aux membres du conseil municipal un tarif de location de 200 € par soirée et 400 € pour un week-end entier. Un chèque de caution sera systématiquement demandé à tout bailleur d'un montant de 800 €. Un état des lieux de la salle sera établi avant la remise des clefs et après la manifestation.

Le conseil municipal sans débat décide à l'unanimité d'adopter les tarifs proposés.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François COMES, adjoint, pour la reconduction des opérations « Primes façades » et « Maitrise d'énergie ».

♦ **PRIMES FACADES** :

Monsieur François COMES propose au conseil municipal de reconduire « l'opération façades » consistant à attribuer une aide aux particuliers pour la remise en peinture de leurs façades.

Le conseil municipal sans débat décide à l'unanimité cette aide aux particuliers.

♦ **MAITRISE D'ENERGIE** :

Monsieur François COMES propose au conseil municipal de reconduire une mesure incitative à l'installation de chauffe-eau solaire individuel sur le territoire communal. Cette mesure, mise en œuvre depuis 2007, consiste à attribuer une aide forfaitaire de 300 € pour toute installation de ce type.

Le conseil municipal sans débat décide à l'unanimité cette aide aux particuliers.

♦ **17^{ième} FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DES JEUNES INTERPRETES** :
Attribution de bourses

Monsieur Jean-Claude FAUCON, présente le programme de la 17^{ième} édition du festival des jeunes interprètes, qui se déroulera les 14 avril, 18 et 19 mai, 15 et 16 juin 2013.

Afin de récompenser et d'encourager certains jeunes talents, élèves du conservatoire de musique à rayonnement régional de Perpignan, Monsieur FAUCON propose de leur attribuer une bourse, suivant liste ci-dessous :

♦ Gabriel BIANCO.....	700 €
♦ Mélody GIOT	650 €
♦ Juiliane COIZET	500 €
♦ Harumi BABA	400 €
♦ Florent DATH.....	400 €
♦ Stéphanie FONTANAROSA	400 €
♦ Lisa CARDONNET	200 €
♦ Divna DELMAS	200 €
♦ Sabina GELMA AYATS	200 €
♦ Cécile SUBIRANA	200 €
♦ David TISSEYRE	200 €
♦ Julie BENDERSKI	150 €
♦ Charlotte CHOLLET.....	150 €
♦ Marie-Camille COSTASECA	150 €
♦ Shani MEGRET.....	150 €
♦ Lisa PASTOR.....	150 €
♦ Cécile TEIXIDOR	150 €
♦ Alexia TURIAF	150 €

Par ailleurs, Messieurs François-Michel RIGNOL, Daniel TOSI et Michel RUBIO (Musicien, chef d'orchestre ou responsable artistique) se verront respectivement attribuer des défraiements de 700 €, 500 € et 1.700 €, majorés des charges sociales payées au guichet unique (GUSO).

Monsieur FAUCON explique la disparité de bourses, liée à certains solistes et accompagnateurs.

Il précise que l'ensemble représente 8.000 € (+ charges).

Le conseil municipal sans débat décide à l'unanimité d'octroyer les bourses aux jeunes interprètes.

QUESTIONS DIVERSES :

- Informations au conseil municipal :

- ♦ Décisions du Maire par délégation
- ♦ Droit de non préemption

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 00.